

Augmentation de la cotisation CSM-R 2018 **MARS 2018** COMMUNIQUÉ Une gestion «à la petite semaine »qui pose problème!

Actifs et retraités FO Énergie et Mines sont très attachés à notre régime spécial maladie : la CAMIEG et à sa couverture en forme de surcomplémentaire qu'est la CSM (MUTIEG).

Lors de la création de la CSM A pour nos camarades salariés, FO Énergie et Mines a proposé pour les anciens salariés une couverture supplémentaire santé identique, la CSM R (MUTIEG), puisque les Employeurs ne voulaient plus entendre parler des pensionnés. Avec l'aval de toutes les Fédérations, la CSM R a été créée en 2011.

Depuis plusieurs années, le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de diminuer et la part dédiée à la santé y contribue.

Pour les retraités des IEG, la protection sociale est passée de 0,885 % (avant 2005 et la création de la CNIEG) à 2,36 % à ce jour, à cela s'ajoutant le coût de la CSM R.

Depuis quelques années, les cotisations ne cessent d'augmenter.

À titre d'exemple :

En 2018, nombre de retraités ont subi une augmentation comprise entre 10 % et 30 %. Cette augmentation est due pour partie aux suppressions des tranches, alors que l'on nous avait annoncé 10 % de la seule cotisation de base.



Pensionnés

Fin septembre 2017 à la Commission Assurance/Prévoyance de la CCAS, l'assureur (SOLIMUT) a présenté, pour la CSM R, un résultat prévisionnel déficitaire à hauteur de 6,7 millions d'euros (pour 2017) avec un fonds de stabilité de 1,339 millions d'euros (réserve). 4,2 M€ ont été retrouvés (qui dateraient du non-versement d'une partie des 27 M€ entre 2014 et 2016).

Sur la base de ces chiffres, le Conseil d'Administration de la CCAS du 7 décembre 2017 décidait, sans le vote de FO, une augmentation de la cotisation de base de 10 %.





LA RÉALITÉ EST TOUTE AUTRE

Le bilan comptable SOLIMUT 2017, présenté au Comité de Pilotage du 21 février 2018, fait apparaître pour 2017 un déficit moindre à - 2,6 M€, avec un fond de stabilité de 5,4 M€ (déficit compris).

Le fond de stabilité ayant rempli sa finalité d'amortisseur, le bilan 2017 fait apparaître une perte nulle et un fond de stabilité positif de 5,4 M€.

La cacophonie des différentes annonces, sur la période septembre 2017/21 février 2018 (date de la présentation du bilan final), nous fait **douter sur les bilans des années précédentes**.

Pour FO Énergie et Mines, une prévision moins aléatoire et plus sérieuse, sinon plus fine, aurait permis de s'affranchir d'une augmentation des cotisations de bases CSM R qui **pèse sur le pouvoir d'achat des retraités** adhérents à la mutuelle sur complémentaire.

Aussi, les retraités FO Énergie et Mines exigent dès à présent une ANNULATION de l'augmentation des cotisations CSM R pour l'ensemble de l'année 2018. **Cette augmentation a été décidée sur la base de données erronée** (pour ne pas dire plus). Et que l'on ne nous parle pas d'un déficit prévisionnel 2018... Quand on voit comment a été gérée la période 2017!

STOP À CETTE GESTION CALAMITEUSE

Cette gestion prévisionnelle aléatoire et non transparente interroge légitimement les retraités qui cotisent. Il en va de même pour le fonds de stabilité, pour lequel on découvre que c'est une préconisation de l'assureur. Question : c'est une préconisation ou une obligation légale ?





COMMUNIQUÉ

Augmentation de la cotisation CSM-R 2018

Augmentation «à la petite semaine »qui pose problème!

ANNEXE

Quelques chiffres, données ou compléments d'infos et rappels historiques

■ La CSM R a été proposée en 2011 aux Pensionnés afin de prendre en compte l'interdiction du financement du forfait hospitalier et de la chambre individuelle par la CAMIEG.

Notre régime spécial de santé étant régi par le code de la Sécurité sociale, il n'autorise que les remboursements identiques de prestations, soins, médicaments effectués par la Sécurité sociale (décret du 30 mars 2007).

Les 5 fédérations signataires s'étaient accordées (malheureusement oralement) pour une participation minimale du financement des activités sociales à hauteur de 50 % du montant global des cotisations CSM R (à ce jour, si l'on voulait respecter ce principe, il faudrait que le comité de coordination de la CCAS verse 38 millions d'euros au lieu des 27 millions versés depuis fort longtemps).

■ Un peu d'histoire pour rappeler que les signataires du relevé de conclusions de décembre 2002, qui instaurait la création de notre caisse de retraite la CNIEG, portent une lourde responsabilité sur ce qui se passe en matière de santé et pas seulement.

Avant la création de la CNIEG, nos retraites étaient sur les comptes d'exploitation de nos entreprises comme les salaires. Les retraités étaient des agents en inactivité de service comme les salariés étaient et sont toujours des agents en activité de service. Les pensions étaient gérées par un service interne aux entreprises qui s'appelait IEG Pensions.

Moyennant une cotisation salariale unique (7,85 %) et une subvention d'équilibre payée par les employeurs, les pensions étaient payées trimestriellement à terme à échoir.

La revalorisation des pensions suivait l'évolution du Salaire National de Base (le SNB)!



Pensionnés



COMMUNIQUÉ

Augmentation de la cotisation CSM-R 2018

Augmentation «à la petite semaine »qui pose problème!

La cotisation maladie était 50 % inférieure à celle des actifs (0,885 %). Si les retraités étaient toujours des agents en inactivité de service, la cotisation maladie serait du même % que celle de nos camarades en activité et on ne parlerait pas de la CSM R.

Rappelons qu'à ce jour, notre cotisation santé a été multipliée par 3.

Pour compléter, la création de la CNIEG a permis l'ouverture du capital de nos entreprises puisque les pensions sont sorties des comptes d'exploitation. On peut dire qu'il n'y aurait pas eu de fusion GDF avec SUEZ donc pas d'ENGIE!

■ De 2015 à septembre 2017, les déficits de la CSM R se sont accumulés à hauteur 13,7 millions d'euros (2,7 M€ en 2015, 4,3 M€ en 2016 et 6,7 M€ en 2017) entamant le fond de stabilité (réserve).

Fin septembre 2017, l'assureur (SOLIMUT) prévoyait pour 2017 un déficit de 6,7 M€, ainsi qu'une perte prévisionnelle 2018 de 7 à 9 M€ avec pour vision une CSM R au bord de la faillite.

À l'issue de cette prévision, le Conseil d'Administration de la CCAS du 7 décembre 2017 décidait, sans le vote de FO, d'une augmentation de la cotisation de base de 10 %. C'est le CA de la CCAS qui décide du montant des cotisations CSM R et du montant des remboursements. La commission assurance ne donne que des préconisations.

- À ce jour, SOLIMUT recommande un fond de stabilité à hauteur de deux mois de cotisations (soit 9,935 M€). Est-ce une recommandation ou une obligation légale ?
- Pourquoi le Président de la commission assurance écrit que la MUTIEG avait préconisé une augmentation de 18 % des cotisations et que le CA de la CCAS a décidé d'injecter 4,2 millions d'euros supplémentaires pour limiter la hausse à 10 % (CSMR), en plus des 27 millions d'euros alloués chaque année (après un vote du comité de coordination) par les activités sociales pour aider au financement de la CSM R (soit plus de 31 millions d'euros pour cette année), alors que l'on sait que ces 4,2 millions viennent d'un non versé d'une partie des 27 millions d'euros entre 2014 et 2016 ?



Pensionnés



Augmentation de la cotisation CSM-R 2018 **MARS 2018** COMMUNIQUÉ Une gestion «à la petite semaine »qui pose problème!

Il ne s'agit donc pas d'une injection complémentaire de la CCAS, car ils étaient déjà affectés à la CSM R.

Omission ou pas, il ajoute que l'avenir même de la CSM R est menacé alors que le bilan final laisse apparaître un excédent de 5,4 millions d'euros.

Pourquoi n'avoir pas sorti un rectificatif pour dire que le bilan n'est plus négatif?

Pourquoi n'avoir pas baissé purement et simplement les cotisations au lieu de décider de l'exonération d'un mois ou deux sur plusieurs années?

On est en droit de se poser la question sur le montant des excédents de certaines années, surtout quand on sait que sur chacune de ces années, 5 % sont récupérés par l'assureur!

Pourquoi la grille de remboursements des soins et prestations est meilleure chez nos camarades en activité qui ont la CSM A, alors qu'à la création de la CSM R, nous avions la même?

En 2016, il a été décidé la baisse de certains remboursements alors que l'on vient d'apprendre qu'entre 2014 et 2016 4,2 millions d'euros n'ont pas été versés. Pourquoi il n'y a pas eu d'appel à versement de la part des gestionnaires de la CSM R alors que l'on disposait d'une trésorerie?

■ Interrogeons-nous également sur le report de la Commission assurance du 1er mars 2018 (est-ce à cause de la CSM-R et du faux déficit 2017?).



Pensionnés